RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

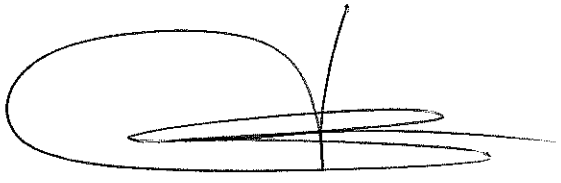
Numéro de gestion : 2009 B 04686
Numéro SIREN : 517 657 300
Nom ou dénomination : ABM MEDICAL

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/053518

ABM MEDICAL
Société par actions simplifiée au capital de 15 405 519,20 euros
Parc Bourdarias – 2, rue Gabriel Bourdarias , 69200 VENISSIEUX
517.657.300. RCS LYON

COMPTES ANNUELS AU 30 AVRIL 2022

Certifiés sincères et véritables
par le Président



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 Rue Gabriel Bourdarias 69200 VENISSIEUX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 7 6 5 7 3 0 0 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/04/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	315 415	AG	207 155	108 260
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 946 892	AS	9 225 549	3 721 342
	Autres immobilisations corporelles	AT	444 030	AU	290 320	153 710
	Immobilisations en cours	AV	1 613	AW		1 613
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	11 209 688	CV	11 188 553	21 135
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	49 998	BE		49 998
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	24 967 638	BK	20 911 579	4 056 059
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 831 728	BY		3 831 728
	Autres créances (3)	BZ	38 905 167	CA	22 557 954	16 347 213
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	13 084	CG		13 084
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	60 288	CI		60 288
	TOTAL (III)	CJ	42 810 269	CK	22 557 954	20 252 314
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	67 777 907	IA	43 469 533	24 308 374

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 405 519)	DA	15 405 519
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	386
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	21 430
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(10 327 210)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 077 964)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	15 924
	TOTAL (I)	DL	3 038 084
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	53 276
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	53 276
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 387 554
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 761 918
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	888 059
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 062 673
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	84 045
	Autres dettes	EA	32 761
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	21 217 012
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 308 374

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	18 352 371
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	38 055

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	6 165 540			6 165 540
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	6 165 540			6 165 540
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				34 666
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				28 912
	Autres produits (1) (11)	FQ				4 903
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				6 234 023
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				5 965
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				1 904 811
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				60 086
	Salaires et traitements*	FY				1 448 691
	Charges sociales (10)	FZ				552 834
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*	GA				1 469 708
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				124 356
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				5 566 453
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				667 569
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				93 239
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				93 239
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				2 627 056
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				202 129
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				2 829 185
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				(2 735 946)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				(2 068 377)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 268
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	61 842
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	30 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	104 110
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 173
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	46 430
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	65 094
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	113 698
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 587)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 431 373
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	8 509 337
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 077 964)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	12 268
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	452 367
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	2 123
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	28 912
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	123 759
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Régularisations fournisseurs	2 123	12 268

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(lignes 1 à 7)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS ABM MEDICAL

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	46 430	
Amortissements dérogatoires	4 227	
Provisions pour risques et charges	60 867	
Produits des cessions d'éléments d'actif		61 842
Provisions pour risques et charges		30 000
Produits et charges sur exercices antérieurs	2 123	12 268

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	285 866	KE	KF 29 549
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	11 846 525	KT	KU 1 724 847
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	56 900	KW	KX 25 605
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	313 529	LC	LD 48 905
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	14 200	LI	LJ 1 613
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	12 231 155	LO	LP 1 800 972
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	11 208 188	8V	8W 1 500
	Autres titres immobilisés	IP	49 998	IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU	IV
	TOTAL IV	LQ	11 258 186	LR	LS 1 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	23 775 208	ØH	ØJ 1 832 021

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 315 415	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 624 480	MK 12 946 892	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 82 506	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 911	MT 361 524	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	14 200	MZ	NA 1 613	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	14 200	NG 625 391	NH 13 392 536	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 11 209 688	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 49 998	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 11 259 686	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	14 200	ØK 625 391	ØL 24 967 638	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/04/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	179 778	PF	27 377	PG		PH	207 155
TOTAL I		RK	179 778	RM	27 377	RN		RO	207 155
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 419 029	QA	1 385 201	QB	578 680	QC	9 225 549
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	26 576	QE	12 942	QF		QG	39 519
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	206 894	QM	44 187	QN	280	QO	250 801
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 652 500	QV	1 442 330	QW	578 960	QX	9 515 870
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	8 832 278	ØP	1 469 708	ØQ	578 960	ØR	9 723 025

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL	4 227					NM						NO	4 227
Total général (I+II+III)		NP	4 227	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	4 227
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	4 227	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY				**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ	4 227		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	11 697	TM	4 227	TN		TO	15 924
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z	11 697	TS	4 227	TT		TU	15 924
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	30 000	5W	53 276	5X	30 000	5Y	53 276
	TOTAL II	5Z	30 000	TV	53 276	TW	30 000	TX	53 276
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	10 110 072	9V	1 078 481	9W		9X	11 188 553
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	21 001 788	6Y	1 556 166	6Z		7A	22 557 954
	TOTAL III	7B	31 111 860	TY	2 634 647	TZ		UA	33 746 507
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	31 153 557	UB	2 692 150	UC	30 000	UD	33 815 708
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG	2 627 056	UH			
	– exceptionnelles			UJ	65 094	UK	30 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision sur Dispositifs medicaux perdus	20 000		20 000	
Provision pour déprécaition immo	10 000		10 000	
Provision perte dispositifs médicaux		53 276		53 276

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision depréciation des comptes courants	21 001 788	1 548 575		22 550 363
Provsion dépreciation débiteurs divers		7 591		7 591

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	3 831 728		3 831 728		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 450		5 450		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	70 009		70 009		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	38 822 117		38 822 117		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 591		7 591		
Charges constatées d'avance		VS	60 288		60 288		
TOTAUX		VT	42 797 184	VU	42 797 184	VV	
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	38 055	38 055		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 349 499	1 484 857	2 864 641	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	888 059	888 059		
Personnel et comptes rattachés		8C	211 983	211 983		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	173 358	173 358		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	636 539	636 539		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	40 791	40 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	84 045	84 045		
Groupe et associés (2)		VI	14 761 918	14 761 918		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 761	32 761		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	21 217 012	VZ 18 352 371	2 864 641	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	10 390
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 248 285	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30/04/2022

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 264	XE	12 563
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	6 299		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	53 276	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	53 276
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %		ZN	1 078 481
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values nettes à court terme		WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	1 144 320

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 2 077 964

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU	30 000

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	XG
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
			TOTAL II	XH	2 107 964

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)		XJ	963 644
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	963 644

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	45 112
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	45 112
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	45 112

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	156 190

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provision dépréciation immobilisations	8X		8Y	10 000
Provision dépréciation dsipositif médicaux	8Z	53 276	9A	20 000
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	53 276 ▼ ligne WI	YO	30 000 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(8 209 175)		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 118 035)		Dividendes	ZE	
				Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(10 327 210)
TOTAL I	ØF	(10 327 210)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(10 327 210)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	1 867 482)	YQ 820 024
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT 211 389
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ 244 089
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU 6 462
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS 67 807
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV (4 149)
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	10 798)	ST 1 379 210
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 1 904 811
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW 29 157
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z 30 929
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX 60 086
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY 1 219 764
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 657 369
DIVERS	— Montant brut des salaires *			ØB 1 409 175
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK 2.50 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(963 644)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(2 148 116)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 1 7 6 5 7 3 0 0 0 0 0 1 1			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	sortie parc de location	624 480		578 680		45 799
	2	Matériel de bureau 18/10/2019	911		280		630
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	61 842	16 042	16 042				
	2		(630)	(630)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					1 078 481	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					1 078 481	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		15 411				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③–④–⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABM MEDICAL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/05/2021 et clos le : 30/04/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	27
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 165 540
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	6 165 540

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 903
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	13 347
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	18 250

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	191 896
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 024 422
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	124 356
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 383 811
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 724 487

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 459 304

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	3 459 304

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	6 165 540
Effectifs au sens de la CVAE	EY	27
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	29 741 015

Période de référence	GY	0	1	/	0	5	/	2	0	2	1	GZ	3	0	/	0	4	/	2	0	2	2
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ABM MEDICAL
Société par actions simplifiée au capital de 15 405 519,20 euros
Parc Bourdarias – 2, rue Gabriel Bourdarias , 69200 VENISSIEUX
517.657.300. RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26 OCTOBRE 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2022

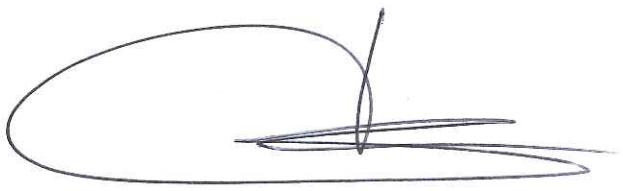
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 avril 2022 ressortant à (2 077 965) euros en intégralité au compte "Report à nouveau" débiteur, ledit compte étant porté de (10 327 211) euros à (12 405 176) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité, 16·639·042 *voix ayant voté pour,* 0 *voix ayant voté contre et* 0 *voix s'étant abstenue.*

Certifié conforme
Le Président



JH & ASSOCIÉS

SAS ABM MEDICAL

2, rue Gabriel Bourdarias

Parc Bourdarias

69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/04/2022

Société de commissariat aux comptes et d'expertise-comptable

Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux Comptes

Cour d'appel d'Aix en Provence

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables – Région de Marseille

SAS au Capital de 37 500 € - Siret : 709 500 136 00052

157 Route de Marseille 83200 TOULON

*Tel : 04.86.11.08.90 – email : **e.lompre@orange.fr***

JH & ASSOCIÉS

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 18 décembre 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABM MEDICAL, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/05/2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans des conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Toulon, le 29 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes

JH & ASSOCIES

Edouard LOMPRE

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/04/2022	Net 30/04/2021
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	315 416	207 156	108 260	106 089
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 946 892	9 225 550	3 721 343	3 427 496
Autres immobilisations corporelles	444 031	290 321	153 710	136 960
Immobilisations corporelles en cours	1 613		1 613	14 200
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 209 688	11 188 553	21 135	1 098 116
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	49 998		49 998	49 998
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**24 967 639**	**20 911 579**	**4 056 060**	**4 832 859**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 831 729		3 831 729	2 838 665
Autres créances	38 905 168	22 557 954	16 347 213	17 332 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 084		13 084	349 896
Charges constatées d'avance	60 288		60 288	44 965
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**42 810 269**	**22 557 954**	**20 252 315**	**20 565 580**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**67 777 908**	**43 469 533**	**24 308 374**	**25 398 439**

	30/04/2022	30/04/2021
Capital	15 405 519	15 405 519
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	387	387
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 431	21 431
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-10 327 211	-8 209 175
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 077 965	-2 118 036
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	15 924	11 697
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 038 085**	**5 111 823**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	53 276	
Provisions pour charges		30 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**53 276**	**30 000**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 387 555	4 114 489
Emprunts et dettes financières diverses	14 761 919	13 835 455
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 059	972 147
Dettes fiscales et sociales	1 062 674	1 106 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 046	91 203
Autres dettes	32 761	137 305
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**21 217 013**	**20 256 616**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**24 308 374**	**25 398 439**

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/04/2022	30/04/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				4 521
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	6 165 540		6 165 540	5 654 809
Chiffre d'affaires net	6 165 540		6 165 540	5 659 330

	30/04/2022	30/04/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	34 667	4 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	28 912	25 082
Autres produits	4 904	38 805
Total produits d'exploitation (I)	6 234 023	5 727 883
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	5 965	-68 826
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 904 811	1 997 741
Impôts, taxes et versements assimilés	60 086	52 354
Salaires et traitements	1 448 692	1 458 144
Charges sociales	552 834	581 252
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 469 708	1 195 159
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		10 000
Autres charges	124 357	108 562
Total charges d'exploitation (II)	5 566 454	5 334 386
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**667 569**	**393 498**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	93 239	396 047
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 020 229
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	93 239	1 416 276
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 627 056	3 738 069
Intérêts et charges assimilées (4)	202 129	154 171
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	2 829 186	3 892 240
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-2 735 947**	**-2 475 964**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-2 068 377**	**-2 082 466**

	30/04/2022	30/04/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	12 268	8 002
Sur opérations en capital	61 843	50 801
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	30 000	
Total produits exceptionnels (VII)	104 111	58 803
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 173	36 209
Sur opérations en capital	46 431	83 823
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	65 095	24 227
Total charges exceptionnelles (VIII)	113 698	144 259
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-9 587**	**-85 456**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-49 886
Total des produits (I+III+V+VII)	6 431 373	7 202 963
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 509 338	9 320 999
BENEFICE OU PERTE	**-2 077 965**	**-2 118 036**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	452 368	534 122
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	12 268	8 002
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	2 123	3 652
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Désignation de la société : SAS ABM MEDICAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2022, dont le total est de 24 308 374 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 077 965 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Covid-19 :
Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, le gouvernement français a été amené à compter du 12 mars 2020 à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de circulation. La société ABM MEDICAL a pris toutes les mesures jugées appropriées pour gérer au mieux cette situation au niveau sanitaire et économique. Elle a notamment pu mettre en œuvre tout ou partie des mesures d'accompagnement au soutien de l'économie, votées par le gouvernement (report de paiement des charges sociales et fiscales, souscription prêt PGE, …).
Cette situation a eu des impacts significatifs sur l' activité des filiales, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer l'impact net de cette épidémie sur l'activité et les résultats de la société au cours du prochain exercice social.

Intégration fiscale :
La société ABM MEDICAL a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1er janvier 2010. La société est tête de groupe. La convention prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée pour chaque filiale sur les résultats propres, comme en l'absence d'intégration, la société mère conservant les économies d'impôt réalisées par le groupe.

Fusion
L'ensemble des filiales du groupe ont fusionné entre ellles et ont été regroupées dans la société Génédis. Cette fusion s'est faite à la valeur comptable et n'a dégagé aucun mali ou boni de fusion.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	285 867	29 549		315 416
Immobilisations corporelles	12 231 156	1 800 972	639 591	13 392 536
Immobilisations financières	11 258 187	1 500		11 259 687
Total	**23 775 209**	**1 832 021**	**639 591**	**24 967 639**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	179 778	27 377		207 156
Immobilisations corporelles	8 652 500	1 442 331	578 961	9 515 870
Immobilisations financières	10 110 072	1 078 481		11 188 553
Total	**18 942 350**	**2 548 190**	**578 961**	**20 911 579**
ACTIF NET				**4 056 060**

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité, appréciée notamment en fonction des capitaux propres sociaux et des perspectives de rentabilité de la filiale, devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros
(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus
(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos
(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS GENEDIS	30	32 031	100,00	11 189		38 822		25 370	-3 050	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 42 797 185 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 831 729	3 831 729	
Autres	38 905 168	38 905 168	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	60 288	60 288	
Total	**42 797 185**	**42 797 185**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 798 119
Autres créances	
Disponibilités	
Total	**1 798 119**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	10 110 072	1 078 481		11 188 553
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	21 001 788	1 556 166		22 557 954
Total	**31 111 860**	**2 634 647**		**33 746 508**
Répartition des dotations et repris				
Exploitation				
Financières		2 627 056		
Exceptionnelles		7 591		

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 405 519,20 euros décomposé en 19 256 899 titres d'une valeur nominale de 0,80 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	19 256 899	0,80
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	19 256 899	0,80

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	11 697	4 227		15 924
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**11 697**	**4 227**		**15 924**
Répartition des dotations et repris				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		4 227		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	30 000	53 276	30 000		53 276
Total	**30 000**	**53 276**	**30 000**		**53 276**
Répartition des dotations et de reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		53 276	30 000		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 21 217 013 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38 055	38 055		
- à plus de 1 an à l'origine	4 349 499	1 484 858	2 864 641	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 059	888 059		
Dettes fiscales et sociales	1 062 674	1 062 674		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 046	84 046		
Autres dettes (**)	14 794 680	14 794 680		
Produits constatés d'avance				
Total	**21 217 013**	**18 352 372**	**2 864 641**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 248 286			
(**) Dont envers les associés	10 391			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 10 391 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 492
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	323 777
Dettes fiscales et sociales	288 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 046
Autres dettes	32 761
Total	**733 116**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	60 288
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**60 288**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/04/2022	30/04/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	93 239	396 047
Reprises sur provisions et transferts de charge		1 020 229
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**93 239**	**1 416 276**
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 627 056	3 738 069
Intérêts et charges assimilées	202 129	154 171
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**2 829 186**	**3 892 240**
Résultat financier	**-2 735 947**	**-2 475 964**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	46 431	
Amortissements dérogatoires	4 227	
Provisions pour risques et charges	60 868	
Produits des cessions d'éléments d'actif		61 843
Provisions pour risques et charges		30 000
Produits et charges sur exercices antérieurs	2 123	12 268
TOTAL	**113 698**	**104 111**

Effectif

Effectif moyen du personnel : 27,25 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
Total	**27**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	140 689
Engagements de crédit-bail mobilier	820 024
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur emprunts	160 844
Locations mobilières - échéances restant dues	211 466
Autres engagements donnés	372 310
Total	**1 333 023**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de la coopérative Giphar	1 359 742
Caution 30% BPI	298 444
Garantie de l'Etat	1 351 856
Avals et cautions	3 010 042
Autres engagements reçus	
Total	**3 010 042**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	1 406 863

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 793 871	73 611	1 867 482
Cumul exercices antérieurs			610 809	19 121	629 930
Dotations de l'exercice			409 625	14 041	423 666
Amortissements			1 020 434	33 162	1 053 596
Cumul exercices antérieurs			648 784	37 292	686 076
Exercice			382 226	20 687	402 913
Redevances payées			1 031 010	57 979	1 088 989
A un an au plus			358 266	16 271	374 537
A plus d'un an et cinq ans au plus			443 008	2 479	445 487
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			801 274	18 750	820 024
A un an au plus			4 166		4 166
A plus d'un an et cinq ans au plus			13 773		13 773
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			17 939		17 939
Montant pris en charge dans l'exercice			382 974	22 628	405 602